



PROCÉDURE DE TRAVAIL

Procédure FCI avec volet immobilier

DAGI-2020-08

Distribution : DAGI, DAPI et VRRCI-Bureau soutien à l'admin. et systèmes d'info. de recherche

Table des matières

1. BUT
2. CHAMP D'APPLICATION
3. RESPONSABLE(S) DE L'APPLICATION
4. INFORMATIONS GÉNÉRALES
5. MARCHE À SUIVRE

Élaboration par : Sylvie Veilleux Validation par : Sylvie Veilleux et Olivier Moroni	Approbation par : Sylvie Veilleux et Olivier Moroni	Page 1 sur 6
En vigueur en : Octobre 2020	Dernière révision le : nov 2022	

1. BUT

La présente procédure s'applique au traitement des demandes FCI reçues au SI (par la Direction adjointe de la gestion immobilière (DAGI)).

2. CHAMP D'APPLICATION

La présente procédure s'applique au personnel s'occupant des demandes FCI à la DAGI, à la DAPI et au VRRCI.

3. RESPONSABLE(S) DE L'APPLICATION

Les gestionnaires sont responsables de l'application de la présente procédure auprès des employés de leurs équipes.

4. INFORMATIONS GÉNÉRALES

- Financement : le 20 % UL (part UL pour les travaux de rénovation ou de construction) doit être identifié par le VRRCI lorsque le projet est retenu
- Lorsqu'une fiche est requise au CE/CA, le VRRCI élabore la fiche et le SI valide les informations financières liées à la rénovation/construction et complète avec les informations techniques relatives au projet
- Les modifications au projet, retards et autres doivent être signifiés à la FCI. Le RP de la DAPI doit informer le VRRCI
- Se référer à la section 4.6.2 Construction ou rénovation du *Guide pour l'admissibilité des dépenses* https://www.innovation.ca/sites/default/files/file_uploads/guide_patch_2019_fr.pdf
- Les salaires capitalisés sont des dépenses admissibles

5. MARCHE À SUIVRE

Il y a présentement deux types de fonds possibles pour les FCI :

Le Fonds d'innovation (FI) et le Fonds des leaders John-R.-Evans (FLJE). D'autres Fonds pourraient voir le jour. Le mécanisme de traitement des demandes qui y seront liées pourra suivre un processus similaire à celui décrit ici-bas dans la mesure où les balises du programme sont similaires.

a. Fonds des leaders John-R.-Evans (FLJE)

i. Informations

- 3 concours /an (date de dépôt à la FCI : ± 15 fév, 15 juin, 15 oct)
- Valeur totale de chaque projet : ±300 K\$ à 500 K\$, mais pouvant aller jusqu'à 2M\$
- Enveloppe limitée qui appartient à UL (crédit FCI, jamais perdu). Certaines faculté (FMed, FSG, FFGG, FSAA, FSS) ont une enveloppe fermée. L'enveloppe est distribuée selon leurs propres choix (souvent allouée à des nouveaux professeurs)
- Possibilité de jumeler avec d'autres sources de financement (Chaire) ce qui peut complexifier et compresser les délais
- Sélection interne par la faculté, ± 6 semaines avant la date de dépôt à la FCI
- Pas de comité de sélection du VRRCI
- Demande au SI, souvent moins de 30 jours avant la date de dépôt à la FCI

ii. Documents à produire par le service des immeubles (SI)

- Estimation assez fiable avec des contingences de construction max de 10 %.
 - Si le montant de construction est surestimé, la FCI pourrait refuser de subventionner la portion construction
 - Si la construction coûte moins chère que prévu, la différence pourra être utilisée pour des équipements (mais pas l'inverse).
- Échéancier avec les grandes étapes (macro)

L'estimation n'a pas à être détaillée (par fini, par intervention) mais plutôt un coût global + coûts honoraires (qui pourraient être globaux) + autres % applicables.

- Plans de construction ou de rénovation de l'espace ou des espaces proposés

Lorsque le projet comprend la construction ou la rénovation de plusieurs pièces, le SI doit fournir les plans de construction ou de rénovation de l'espace ou des espaces proposés en indiquant l'emplacement de l'infrastructure et l'échelle des plans. Les plans doivent être lisibles lorsqu'imprimés en noir et blanc sur une page de 21 cm x 27 cm (ou 8,5 po x 11 po).

iii. Échéancier type FCI-FLJE et calendrier :

Échéancier type FCI-FLJE et calendrier

	Étapes	Dates types	Livrable à produire par le SI	Date du livrable SI	Calendrier ¹								
1	Allocation interne dans les facultés <ul style="list-style-type: none"> • Choix / allocation des projets : par les facultés • Demande immobilière (DI) au SI : par les facultés 	6 semaines avant la date de dépôt Idéalement ² : • 13 janvier • 1 ^{er} mai • 3 septembre	Estimé de niveau classe 4 ³ + inscription temporaire au PTR: par DAGI Plan du secteur touché, le cas échéant. Échéancier macro.	3 semaines après la réception de la DI (délai visé) • 3 février • 20 mai • 24 septembre	<table border="1"> <tr> <td>Réception de la DI au SI</td> <td>Envoi de l'estimé du SI aux facultés</td> </tr> <tr> <td>13 janvier</td> <td>3 février</td> </tr> <tr> <td>1^{er} mai</td> <td>20 mai</td> </tr> <tr> <td>3 septembre</td> <td>24 septembre</td> </tr> </table>	Réception de la DI au SI	Envoi de l'estimé du SI aux facultés	13 janvier	3 février	1 ^{er} mai	20 mai	3 septembre	24 septembre
Réception de la DI au SI	Envoi de l'estimé du SI aux facultés												
13 janvier	3 février												
1 ^{er} mai	20 mai												
3 septembre	24 septembre												
2	Envoi au SI (DAGI) de la liste des projets retenus : par le responsable FLJE du VRRCI <ul style="list-style-type: none"> • Aucune distinction entre les projets qui nécessiteront ou pas des travaux (la DAGI croisera l'information avec les DI reçues) 		S/O	S/O									
4	Dépôt des dossiers complets à la FCI : par le VRRCI	• 15 février • 15 juin • 15 octobre	S/O	S/O	• 15 février • 15 juin • 15 octobre								
5	Résultats de la FCI + transmission de la liste finale des projets acceptés par la FCI au SI (DAGI) : par le responsable FLJE du VRRCI	• Fin juin • Fin-novembre • Fin-mars	Ajuster le PTR si besoin : par DAGI + Amorcer la réalisation : par DAPI	Début des travaux, max : 12 mois plus tard	<table border="1"> <tr> <td>Transmission résultat FCI</td> <td>Date max pour début des travaux</td> </tr> <tr> <td>Fin juin</td> <td>1 an plus tard</td> </tr> <tr> <td>Fin nov.</td> <td>1 an plus tard</td> </tr> <tr> <td>Fin mars</td> <td>1 an plus tard</td> </tr> </table>	Transmission résultat FCI	Date max pour début des travaux	Fin juin	1 an plus tard	Fin nov.	1 an plus tard	Fin mars	1 an plus tard
Transmission résultat FCI	Date max pour début des travaux												
Fin juin	1 an plus tard												
Fin nov.	1 an plus tard												
Fin mars	1 an plus tard												

¹ Le calendrier devra être revu chaque année par le VRRCI et le SI. Le VRRCI a la responsabilité d'informer le SI dès que les dates de dépôt sont connues.

² Le VRRCI doit informer les facultés des délais visés pour le dépôt des DI au SI.

³ Afin de garantir des fonds suffisants pour la réalisation des projets, la tranche supérieure est considérée.

b. Fonds d'innovation (FI)

i. Informations

- 1 concours /2-3 an (date de dépôt à la FCI : variable) Prochain résultats : Mars 2023.
- Début du processus pour le prochain concours: pendant la session d'hiver 2024 avec résultats fin 2025 ou début 2026
- Valeur totale de chaque projet : 1M \$ minimum
- Une valeur max est établie pour les projets déposés par UL par la FCI; cette valeur est proportionnelle au « poids » de l'UL en recherche au Canada. L'UL fait ensuite un calcul pour déterminer la valeur totale des projets pouvant être soumis en considérant, que la FCI=40 %, le prov 40 %, UL ou autre 20 %.
- L'information de la valeur de l'enveloppe universitaire varie à chaque concours et est connue par l'université uniquement lors du lancement officiel d'appel à proposition par la FCI. Pour information, lors des deux derniers concours, la valeur totale des projets que l'Université Laval pouvait soumettre s'élevait à environ 125M\$. La valeur totale de l'enveloppe de l'Université devrait ressembler à ce montant lors du prochain concours
- Compétition interne au sein des facultés
- La faculté choisit les projets et dépose au VRRCI
- Sélection par un comité du VRRCI
- Lors de la rédaction de la demande, un estimé de niveau PFT est requis

ii. Documents à produire par le service des immeubles (SI)

- Lors de la compétition interne au sein des facultés : un estimé de classe 4 est suffisant. Il est convenu de ne fournir dorénavant que la tranche supérieure + les détails de la portée des travaux pour justifier les coûts (par DAGI).
- Lors de la rédaction pour dépôt au VRRCI : un estimé de niveau PFT est requis (par DAPI)

iii. Échéancier type FI et calendrier 2021-22 et 2023-2024

Voir les pages suivantes

Échéancier type⁶ FI et calendrier 2021-2022 (note: à conserver pour avoir date de résultat et de fin de travaux)

	Étapes	Date	Livrable à produire par le SI	Date du livrable SI
1	Compétition interne dans les facultés <ul style="list-style-type: none"> • Choix des projets par les facultés • Demande immobilière au SI : par faculté 	Date limite le 28 juin 2021	Estimé de niveau classe 4 ⁴ : par DAGI	3 semaines après la réception de la DI (Délai visé) fin septembre 2021
2	Sélection interne par le VRRCI des projets reçus des facultés.	Septembre à novembre 2021		
3	Rencontre par VRRCI avec toutes les équipes sélectionnées à l'interne + envoi au SI (DAGI) de la liste de projets retenus par le comité VRRCI	± décembre 2021	S/O	S/O
4	Dépôt des Lettres d'intention complètes par les responsables de projet (chercheurs), au VRRCI+ envoi au SI (DAGI) de la liste des projets qui seront effectivement déposés à la FCI au nom de UL, par VRRCI	décembre 2021	Confirmation des demandes d'estimés de niveau PFT requis à la DAPI : par DAGI + Inscription temporaire au Plan Triennal de Réalisation : par DAGI	S/O
5	Dépôt des Lettres d'intention à la FCI	Janvier-février 2022		
6	Dépôt des dossiers complets au VRRCI	mi-Avril 2022	Estimé de niveau PFT : par DAPI	• 1 ^{er} avril 2022 ⁵ , soit 3 semaines avant le dépôt
7	Dépôt des dossiers complets à la FCI <ul style="list-style-type: none"> • Le VRRCI fait le lien avec le VRA pour alimenter adéquatement la réserve pour la part UL de ces projets 	mi-fin juin 2022		
8	Résultats de la FCI + transmission de la liste finale, projets acceptés par FCI au SI (DAGI) par le VRRCI	Mars 2023	Ajuster le PTR si besoin : par DAGI + Début des travaux, max 18 mois plus tard : par DAPI Selon l'ampleur du projet, une fiche doit être rédigée. Elle est amorcée par le VRRCI et le volet investissement immobilier est complété par le SI (DAAP, DAGI, DAPI).	Début max : sept 2024

⁴ Afin de garantir des fonds suffisants pour la réalisation des projets, la tranche supérieure est considérée.

⁵ Entre la confirmation des projets qui seront déposés (étape 4) et le dépôt d'un estimé de niveau PFT (étape 6), il y a 8 semaines

⁶ Ce calendrier doit être adapté par le VRRCI et le SI et transmis à chacun des intervenants par le VRRCI lors de l'annonce de prochains concours FI

Échéancier type⁷ FI et calendrier 2024-2025 (dates à confirmer)

	Étapes	Date	Livrable à produire par le SI	Date du livrable SI
1	Compétition interne dans les facultés <ul style="list-style-type: none"> • Choix des projets par les facultés • Demande immobilière au SI : par faculté 	± avril 2024	Estimé de niveau classe 4 ⁸ : par DAGI	3 semaines après la réception de la DI (<i>Délai visé</i>) <i>fin mars 2024</i>
2	Sélection interne par le VRRCI des projets reçus des facultés.	avril à août 2024		
3	Rencontre par VRRCI avec toutes les équipes sélectionnées à l'interne + envoi au SI (DAGI) de la liste de projets retenus par le comité VRRCI	± septembre 2024	S/O	S/O
4	Dépôt des Lettres d'intention complètes par les responsables de projet (chercheurs), au VRRCI+ envoi au SI (DAGI) de la liste des projets qui seront effectivement déposés à la FCI au nom de UL, par VRRCI	septembre 2024	Confirmation des demandes d'estimés de niveau PFT requis à la DAPI : par DAGI + Inscription temporaire au Plan Triennal de Réalisation : par DAGI	S/O
5	Dépôt des Lettres d'intention à la FCI	novembre-décembre 2024		
6	Dépôt des dossiers complets au VRRCI	février 2025	Estimé de niveau PFT : par DAPI	• janvier 2024 ⁹ , soit 3 semaines avant le dépôt
7	Dépôt des dossiers complets à la FCI <ul style="list-style-type: none"> • Le VRRCI fait le lien avec le VRA pour alimenter adéquatement la réserve pour la part UL de ces projets 	mars-avril 2024		
8	Résultats de la FCI + transmission de la liste finale, projets acceptés par FCI au SI (DAGI) par le VRRCI	Novembre 2024 ou mars 2025	Ajuster le PTR si besoin : par DAGI + Début des travaux, max 18 mois plus tard : par DAPI Selon l'ampleur du projet, une fiche doit être rédigée. Elle est amorcée par le VRRCI et le volet investissement immobilier est complété par le SI (DAAP, DAGI, DAPI).	Début max : mai 2026

⁷ Ce calendrier doit être adapté par le VRRCI et le SI et transmis à chacun des intervenants par le VRRCI lors de l'annonce de prochains concours FI

⁸ Afin de garantir des fonds suffisants pour la réalisation des projets, la tranche supérieure est considérée.

⁹ Entre la confirmation des projets qui seront déposés (étape 4) et le dépôt d'un estimé de niveau PFT (étape 6), il y a 8 semaines